



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/110
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située quai du Rhin sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4726 et destinée à être utilisée pour le stockage de matériel de sol.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRAPIB, 84 rue des moteaux – 76620 LE HAVRE, SIREN n° 340 781 293, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRAPIB ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-127 portant sur la dépendance susvisée le 22/09/2020.

Description de la dépendance : Une surface de 600 m² située sous le Hangar 94.

Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 2 ans environ à compter du 28/05/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 19-127 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.